



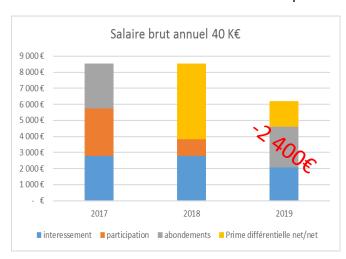
## **Equivalent Economique**

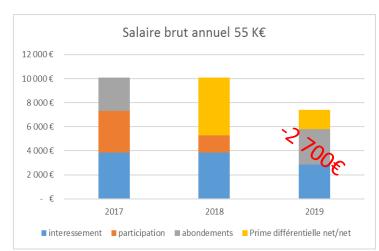
## Ils nous prennent vraiment pour des billes!

Vous n'avez rien compris au mail sur l'Equivalent Economique ? Normal, ce n'est pas fait pour que vous compreniez !

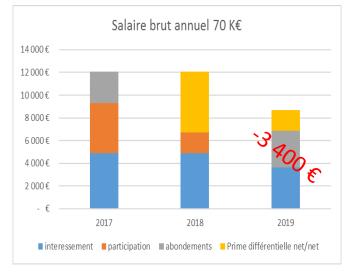
Revenons aux fondamentaux. La garantie d'équivalent économique, c'est la préservation d'une rémunération globale nette après impôts intégrant intéressement, participation et abondements reçus en 2017.

Prenons quelques exemples de salariés versant toutes leurs primes sur les plans d'épargne et bénéficiant de l'abondement maximum pour voir l'évolution de leur équivalent net après impôts:





Pourquoi cette perte sur l'équivalent économique 2019:



- L'intéressement est en baisse.
  La Direction dit « Contre-performance », nous disons plutôt « budget surévalué », objectifs EBITDA durcis!
- La Direction fait l'impasse sur la part de participation versée par Safran en 2018. C'est 38% de la participation perçue en 2017 au titre des 5 mois de présence dans le groupe SAFRAN en 2017. Pourtant cette part de participation est bien un élément de l'équivalent économique garanti!
- Les versements volontaires ne sont plus abondables.
  L'abondement maximum n'est plus à la portée de tous.

Décidément, le compte n'y est pas !





## Décryptons la communication de la DRH

L'explication alambiquée sur l'équivalent économique est accompagnée de deux exemples pouvant laisser penser que les salariés percevront plus en 2019 qu'en 2018! Décryptons :

Exemples de calcul

Cette prime était en moyenne plus proche des 8000€. Une personne ayant perçu ce montant ne plaçait ni intéressement ni participation sur les PEG/PERCO

Un salarié ayant perçu 3 000€\* bruts de prime individuelle différentielle en 2018 percevra 1 000€ bruts de prime individuelle différentielle en 2019.

En complément, s'il place les sommes issues de la prime d'intéressement 2018 dans le PEE, il bénéficiera d'un abondement 1500€. 2500€ d'intéressement placés sur le PEE estce bien cohérent avec la prime de 3000€ de 2018

- Ex n°1 : S'il place, par exemple, 1 500€\* de prime d'intéressement, l'abondement sera de 2 250 € définit comme suit : Pour obtenir 4750€, on ajoute une prime brute de
  - 1 000€ X 200% = 2 000€
  - 500€ X 50% = 250 €

1000€ imposable, une prime nette de 1500€ défiscalisée et un abondement de 2250€ soumis à 9,7% de CSG/CRDS!

Son équivalent économique 2019 sera donc de .4 750€

A ne pas comparer avec les 3000€ de

Ce montant n'a aucun sens, on n'ajoute pas des choux et des carottes!

- Ex n°2 : S'il place, par exemple, 2 500€\* de prime d'intéressement, l'abondement sera de 2 750 € définit comme suit :
  - 1 000€ X 200% = 2 000€
  - 1500€ X 50% = 750 €

Même remarque que précédemment. Le montant de l'intéressement placé est totalement irréaliste au vu de la prime différentielle 2018!

Son équivalent économique 2019 sera donc de **(6 250€)**.

\*Les montants présentés dans les exemples sont hypothétiques.

En général, on illustre avec des exemples partant d'hypothèses proches de la réalité, ici ce n'est pas le cas!

Un des sens du mot hypothétique est : « qui n'est pas certain, qui ne se produira peut-être pas ».

Une prime de 3 000€ bruts, compense un équivalent économique de 1 848 € net. C'est assez proche de ce qui a été versé pour les salaires les plus bas au titre de la perte de participation en 2018. L'exemple concerne donc des salariés qui ne versaient pas leurs primes sur le PEG/PERCO. Pourquoi penser qu'ils vont arriver à verser cet intéressement sur le PEE en 2018 ?

Ces salariés ne toucheraient donc rien au titre des abondements. Entre 2018 et 2019. les salariés de cet exemple atypique perdent plus de 20% de leur intéressement, les 2/3 de leur prime différentielle 2018 et la prime de participation versée par Safran en 2018 (38% de la participation 2017). Pour ces deux cas, la perte pourrait être de l'ordre de 3 500 à 4 000€ brut!